
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231113-122-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

N° 122/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 novembre 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 novembre

Objet de la délibération :

Inventaire des ZAE

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	7
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	9
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Yves GAMELON à Claude CURIE, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
- Procuration** Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Angèle LIME par Vincent COQUIARD, Florence PAUL par Claude MARECHAL, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Suppléé(e)s** Sarah FAIVRE, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nadia LOUIS, Chantal MARAUX, Laëtitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY
- Excusé(e)** Joël BOLE, Christine BREUILLLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jean-Louis POGLIANO
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sandrine CLADY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite Loi Climat et résilience qui demande aux EPCI, compétents en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique, d'établir un inventaire des zones situées sur leurs territoires.

Cet inventaire a pour objectif de construire un outil territorial facilitant la connaissance de l'état des zones d'activité du territoire et de leur potentiel d'optimisation (en particulier par rapport à la vacance des locaux et des terrains).

L'inventaire doit comporter les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la ZAE, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification des propriétaires,
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique,
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la CFE et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Cette opération de recensement a été formalisée au préalable par une enquête le 17 septembre 2023 en vue de consulter les propriétaires et occupants des ZAE pendant une période de 30 jours. Après ce délai, le conseil communautaire est en mesure d'arrêter un inventaire en bonne et due forme en respectant les caractéristiques ci-dessus énumérées.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique ».

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

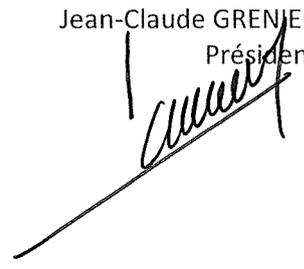
- De valider l'inventaire des 8 zones d'activité économique de la CCLL, à savoir celles de La Louvière, Aux Malades, Sous le Bois, A la Beuvri, Fertans, Les Epaises, Combe Parnette et Epeugney.

Fait et délibéré en séance, le 13.11.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Grenier', is written over a horizontal line. The signature is slanted downwards from left to right.